



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-24

**OBJET : MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT
VC n°6 – ROUTE DU CHATEAU**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

17/04/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande de M. Antony RIQUET, titulaire de l'entreprise PEINTURE qui doit réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures sur l'immeuble sis au 232, Route du Château, à BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : A partir du 20/04/2026, 7h00 jusqu'au 23/04/2026 à 18h00 la circulation et le stationnement sont interdits sur une portion de la voie communale n° 6 (Route du Château), entre le croisement avec la Route Départementale n°285 et le croisement avec la VC n°6b (Parking du Château), sauf pour les riverains, pour les véhicules de secours, du personnel communal et de l'entreprise.

Pour rejoindre le château les véhicules peuvent emprunter la Route Départementale n°285, puis la VC n°1 Route du Bessou (voir le plan en pièce jointe).



COMMUNE DE BELCASTEL

Article 2 : L'entreprise mettra en place la signalisation règlementaire nécessaire au croisement de la VC n°6 avec la RD 285 et au croisement de la VC n°6 avec la VC n°6b.

Article 3 : La réouverture de la circulation sera rétablie à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 23/04/2026.

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Maire de Belcastel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 17/04/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE